

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 9 OCTOBRE 2024

DEL-2024-238

L'An deux mille vingt-quatre, le 9 octobre, à 13h30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 02/10/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mme PARIS.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme TARAGON.

MM. DAVIET, GYSELINCK.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DEAGE, GILLET, GUILLOTTE, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, JAILLET, PERRILLAT,

MM. BOUVET, BRACONNIER, CHALLEAT, DUPERTHUY, GATINET, GRANGE, LOUVEAU, SELLECCHIA :
du SYANE.

Membres en exercice : 28

Présents : 13

Représentés par mandat : 3

Objet : COMMUNE D'ETEAUX - RD5 - ROUTE DE LA CHAPELLE - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 23 mai 2024, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'ETEAUX et la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR) pour l'aménagement de la route de la Chapelle.

La commune d'ETEAUX entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie et la rénovation du réseau d'eaux pluviales.

La CCPR réalise, pour sa part, le renouvellement de la conduite d'eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que le rétablissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENT VRD »**

➤ **LOT N°2 : « ENROBES »**

➤ **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie les 16 septembre, 2 octobre et 9 octobre 2024, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :


- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises COLAS-SMTP / MAULET TP / DUPONT TP pour un montant de 1.869.070,12 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 319.070,12 € HT.
- **Lot n°2** : L'entreprise EIFFAGE pour un montant de 1.235.794,12 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 99.529,63 € HT.
- **Lot n°3** : L'entreprise NGE ROUTES pour un montant de 140.052,15 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupement d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure pour les lots n°1 et 2 avec les titulaires retenus, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

